

GARANTIES PIÈCES / INTERVENTIONS / RETOURS

à retourner à : sav.abac@abacfrance.fr (cf procédure)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA FACTURE CONCERNANT LE PRODUIT DEFECTUEUX
 JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA DEMANDE DE RETOUR AVEC AVIS FAVORABLE AU PORTE DOCUMENT DU COLIS EN RETOUR
 LES DEMANDES DE GARANTIE NON ACCOMPAGNEES D'UNE FACTURE NE SERONT PAS TRAITÉES
 LES PIÈCES / EQUIPEMENTS RETOURNES DEVRONT ÊTRE EMBALLÉS CORRECTEMENT SOUS PEINE DE REFUS DE RECEPTION

N° compte client Abac		Date :	
Nom du distributeur		Fax :	
Nom du demandeur		Mail :	
Nom Client Utilisateur			
Adresse d'intervention			
Code postal / Ville		Téléphone :	

MOTIF DE LA DEMANDE

1	Compresseur jusqu'à 3cv et 150 L	Demande d'envoi de pièces sous garantie (préciser la /les pièce/s à vous fournir dans la case "incident constaté")	Envoi pièce/s par ABAC
2	maximum ou petit accessoire sous garantie	Demande de retour pour réparation sous garantie dans nos Ateliers ABAC France ou Centre Technique Agréé (préciser la panne dans la case "incident constaté")	Envoi de l'appareil par le client et retour par ABAC ou CTA
3	Compresseur égal ou supérieur à 4 cv	Demande de prise en charge sous garantie pièces / Main d'oeuvre suivant nos conditions définies en page 2. (préciser la panne et la /les pièce/s à vous fournir dans la case "incident constaté")	Envoi pièce/s par ABAC et remboursement sur facture de votre prestation
4	et autre équipement sous garantie	Demande d'intervention sous garantie chez votre client par notre Centre Technique Agréé. (préciser la panne et la /les pièce/s à vous fournir dans la case "incident constaté")	Envoi de/des pièces et intervention réalisée par Centre Technique Agréé

NUMERO DE FACTURE (ou numéro bon de livraison)	Nb Heure	REFERENCE DE L'EQUIPEMENT (Voir Plaque ou étiquette)	NUMERO DE LOT	NUMERO DE SERIE

INCIDENT CONSTATE (Champs Obligatoire) <div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>	Référence Pièce Expédiée <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td></tr> </table>							

ZONE RESERVEE ET A METTRE EN EVIDENCE SUR LE COLIS

AVIS PRISE EN CHARGE GARANTIE ABAC France

GARANTIE Favorable	RETOUR Favorable
GARANTIE Défavorable	RETOUR Défavorable
Accordé ou refusé par	Date :

	ADRESSE CTA : <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>
---	--

Procédures SAV ABAC

Conditions d'une demande de garantie

- 1) Remplir la demande de garantie :
 - Votre numéro et nom de distributeur.
 - Le nom de l'utilisateur, son adresse et ses coordonnées téléphonique.
 - Le motif de la demande : cocher le motif 1-2-3-4 et préciser le détail dans la case incident constaté.

- Pour les motifs 3 et 4 concernant les compresseurs dont la puissance est supérieure ou égale à 4cv/3kw et qu'une intervention urgente est justifiée (voir cas non concernés : vis de purge défectueuse, une soupape de sécurité fuyante, un pressostat mal réglé...).
- 2) Une fois la demande dûment remplie, merci de l'envoyer à : sav.abac@abacfrance.fr pour nous demander notre avis favorable ou défavorable
- 3) Dès réception de votre demande nos services procéderont à l'expédition des pièces nécessaires à la réparation de l'appareil.
- 4) Pour le point 2 vous recevrez notre accord de retour que vous devrez joindre avec l'appareil à réparer. (Attention l'accord de retour pour réparation n'accorde pas systématiquement la garantie, la garantie sera acceptée après contrôle dans nos ateliers) ou ceux du Centre Technique Agréé Régional.
- 5) Pour les points 3 et 4, après vérification des informations, notre service après vente adressera en retour à vous ou à notre agent S.A.V un Ordre de Mission (OM ...) et expédiera les pièces nécessaires à la réparation de l'appareil. Si vous intervenez **après notre accord** vous pourrez nous facturer votre prestation aux conditions habituelles en rappelant sur votre facture le numéro de l'ordre de mission. **Toutes interventions réalisées avant notre accord ou sans diagnostic établi au préalable ne seront pas dédommagées.**
- 6) Une fois la garantie réalisée merci de tenir à notre disposition la marchandise défectueuse pendant 3 mois après la date de réception. Dans cette période Abac peut vous contacter pour vous informer de l'enlèvement de la marchandise défectueuse. Merci de mettre la marchandise dans son emballage d'origine ou adapté au produit et accompagné de la demande de retour. **Pensez à placer de manière apparente le document dans l'enveloppe porte document de votre colis.**

Nota : La date de départ de la garantie est celle de la date de facturation de l'appareil de Abac au distributeur. La durée de la garantie est celle indiquée sur notre tarif, augmentée de 6 mois au plus pour couvrir le stockage du produit chez le distributeur. Au-delà de ces conditions contrôlables par la traçabilité du N° de série de l'appareil, le distributeur devra justifier de la date de vente par l'envoi de sa facture à l'utilisateur. Aucune demande de garantie ne pourra être acceptée sans retour du formulaire de garantie dûment renseigné.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE GARANTIE A NOUS SOUMETTRE POUR ACCORD

Mail : sav.abac@abacfrance.fr